

Chapitre 1

La négociation diplomatique des Objectifs de développement durable : succès ou miroir aux alouettes ?

Jean-Marc CHÂTAIGNER

Morgane TOUS

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, qui a marqué la fin de la guerre froide et de l'affrontement entre les deux grands blocs, les risques globaux et les relations internationales ont considérablement évolué, accentués par le phénomène de mondialisation, voire d'hypermondialisation. Nos sociétés sont devenues des « manufactures à risques » (BECH, 2001) dans lesquelles les crises de toute nature se multiplient : environnementales, sociales, sociétales, économiques et financières. Des crises locales peuvent instantanément acquérir une dimension mondiale (CHÂTAIGNER, 2014 b). Les changements climatiques et les mobilités humaines accélèrent la propagation des maladies émergentes comme Ebola ou Zika. Les 9 milliards d'habitants que notre planète devrait compter en 2050 nécessitent de doubler la production agricole, alors que le stock de terres arables est en limite de saturation et que nous sommes confrontés à la 6^e extinction massive de la biodiversité. L'accélération des crises financières suscite le

questionnement des pays développés sur le modèle économique actuel de croissance illimitée.

Face à ce nouveau désordre international, un agenda répondant aux enjeux de la diplomatie du XXI^e siècle était nécessaire. L'adoption à New York des Objectifs de développement durable (ODD), le 25 septembre 2015, est le résultat de trois années de négociations internationales entre les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU), avec un processus intense de consultation des agences bilatérales et multilatérales d'aide publique, des organisations non gouvernementales (ONG) internationales, du secteur privé et des grandes fondations. L'échec cuisant de la conférence de Copenhague de 2009 sur le climat et les conclusions décevantes de la conférence des Nations unies sur le développement durable de Rio en 2012 (Rio + 20) laissaient présager un consensus difficile à obtenir entre pays déjà industrialisés, pays émergents, pays à revenus intermédiaires et pays les moins avancés, aux intérêts financiers et économiques difficiles à concilier. La pomme de discorde représentée par l'indicateur d'aide publique au développement (APD), fixé par l'ONU depuis la fin des années 1960 à 0,7 % du produit intérieur brut (PIB), respecté par seulement une toute petite poignée de pays nordiques et depuis peu le Royaume-Uni, cristallisait en particulier les oppositions : certains pays du Sud considéraient que les pays les plus riches n'avaient jamais respecté leurs engagements historiques en matière d'aide et que toute réforme de l'agenda de l'aide devait voir ce point préalablement réglé.

À la suite des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), premier consensus international agréé en 2000 sur la proposition du Secrétaire général de l'ONU de l'époque, Kofi Annan, principalement concentré sur la question de la lutte contre la pauvreté, les ODD marquent dans ce contexte un changement radical de paradigme. Ce nouvel accord marque le passage d'une approche classique du développement vu comme un transfert de ressources, technologies, compétences du Nord vers le Sud, comme un « rattrapage » par les pays les plus pauvres¹ de leur « retard » de développement, à une conception univer-

¹ Dans une logique de progrès, ces pays dits « pauvres » étaient souvent considérés par les bailleurs de fonds comme de « bons » ou de « mauvais » élèves.

selle du *développement humain durable*, dans laquelle chaque pays doit désormais prendre sa part de responsabilité, pas simplement financière, mais transformative de ses modes de production et de consommation. Nous savons en effet désormais avec les ODD que si les pays « développés », comme les États-Unis, l'Allemagne ou le Japon, ne changent pas leur modèle actuel de développement, si les pays émergents, comme la Chine ou l'Inde, ou néo-émergents, comme l'Éthiopie ou le Nigeria, n'adaptent pas leur trajectoire de développement, nos sociétés seront confrontées à brève échéance à une menace réelle d'effondrement, liée d'une part à l'épuisement des ressources naturelles et d'autre part à la multiplication de chocs environnementaux extrêmes (Rapport au Club de Rome, MEADOWS *et al.*, 1972).

À l'aune des nouvelles mutations du paysage de l'aide internationale (SEVERINO et RAY, 2012), de multiples facteurs sont donc à l'origine du succès historique de l'adoption des ODD. Cependant, comme l'accord de Paris conclu trois mois plus tard, les ODD n'auraient pu être adoptés sans un fort investissement diplomatique. Il est impossible de ne pas mentionner ici le rôle pilote joué par le groupe des pays latino-américains conduit par la Colombie, ou encore l'extraordinaire implication personnelle de l'ambassadeur du Kenya auprès des Nations unies, Machariau Machau, co-facilitateur des négociations sur le document pour le sommet « Transformer notre Monde : l'agenda 2030 pour le développement durable », dans le succès final de cette négociation.

Mais plus encore que le processus de formalisation de ce consensus international, évidemment marqué par des concessions, et donc des lacunes ou des faiblesses de taille², sa mise en œuvre devrait, de notre point de vue, marquer la poursuite d'un changement radical du fonctionnement de la diplomatie classique et des modes de faire des acteurs à travers la perte définitive du monopole de l'action diplomatique des États, le renforcement de l'influence des acteurs privés internationaux et une reconfiguration possible et souhaitable du système multilatéral (CHÂTAIGNER, 2014 a).

² On citera le côté attrape-tout de certains ODD, le caractère non contraignant des engagements pris, la multiplication des priorités et le manque d'un cadre global de cohérence.

Le bilan nuancé des OMD

La communauté internationale peut se réjouir de l'atteinte de son objectif fixé en 2000 de diminuer de moitié la pauvreté à l'échelle mondiale. Ainsi, « le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est tombé de 1,9 milliard à 840 millions, alors que la population mondiale est passée de 5,3 à 7 milliards d'habitants » (Rapport sur les OMD, 2015).

Portés par certains hérauts comme l'économiste américain Jeffrey Sachs ou le chanteur Bono, les OMD ont constitué le grand récit mobilisateur, voire moralisateur³, des acteurs de la coopération internationale et un agenda pour la relance de l'APD, en berne depuis les années 1990 à la suite de l'effondrement du bloc soviétique et de la disparition subséquente de la compétition idéologique de la guerre froide. Essentiellement axés sur la lutte contre la pauvreté et sur les services sociaux de base, les OMD ont permis des avancées spectaculaires au niveau de la scolarisation universelle, de la diminution de la mortalité infantile et maternelle ou encore de la lutte contre les maladies infectieuses.

Toutefois, les résultats obtenus masquent d'importantes disparités. Nous connaissons les difficultés de stockage, de production et de suivi de données dans les pays en développement, qui appellent à questionner la pertinence même des chiffres et des indicateurs. Les résultats quantitatifs, bien qu'indispensables pour évaluer les progrès réalisés, ne garantissent pas l'efficacité des actions et les trajectoires nationales. François Egil utilise en ce sens la métaphore des « éléphants de papier » (EGIL, 2005) pour qualifier la bureaucratisation des Objectifs et leur faible appropriation par les États partenaires. Ce résultat global de réduction de la pauvreté s'avère aussi et avant tout être l'impact des progrès des pays d'Asie de l'Est tels que la Chine et l'Inde. Par ailleurs, les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ont augmenté. « En 2012, la Chine affichait un taux de pauvreté de 6,4 % avec ses 2 milliards d'habitants et le Vietnam un taux de pauvreté de 3 %.

³ L'auteur se rappelle avoir assisté dans les locaux du DFID à Londres aux prêches mémorables du bon Dr Sachs, expiant probablement son regret d'avoir été l'un des concepteurs au début des années 1980 à la Banque mondiale des politiques d'ajustement structurel. Le messianisme de Jeffrey Sachs fit par ailleurs l'objet de vertes critiques de William Easterly (EASTERLY, 2006).

Pourtant, ce taux est de 82 % à Madagascar et de 53 % au Nigeria » (Observatoire des inégalités, 2013). Les progrès des OMD dans un certain nombre d'États dits fragiles, notamment africains (Niger, RDC, Madagascar), restent particulièrement précaires. Le boom démographique de ces pays les empêche de tirer les bénéfices éventuels d'une croissance économique qui elle-même reste particulièrement dépendante de chocs externes (en particulier les aléas climatiques).

À la suite de l'échec de la conférence de Rio + 20 en 2012, sur lequel nous reviendrons de façon plus détaillée, la discussion entre pays donateurs, en particulier au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE), porta sur l'alternative soit de « terminer » dans un premier temps l'agenda des OMD en prolongeant simplement leur date butoir de 2015 à 2030, soit de lui donner une ambition beaucoup plus large, au risque d'en perdre le caractère opérationnel et concret. Parmi les représentants de la première option, on retrouvait le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, le Japon et les États-Unis (la fondation Gates faisant pour sa part un lobbying intensif en faveur des thèses britanniques) ; parmi les seconds, la France, l'Allemagne et la majorité des pays européens. Le solide positionnement commun franco-allemand sur le sujet (la France et l'Allemagne firent d'ailleurs ensuite siège partagé avec la Suisse dans le cadre du groupe de travail de l'ONU sur les ODD) sera notamment consolidé lors des deux réunions annuelles informelles Tidewater⁴ organisées respectivement en Australie en 2012 et en Allemagne en 2013. Le rapprochement franco-allemand, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, constituera un moteur efficace de la position tenue par les pays européens pendant toute la négociation des ODD.

Le passage des OMD aux ODD représente donc un double changement de paradigme : l'intégration pleine et entière de l'agenda du développement durable aux politiques nationales et interna-

⁴ Les réunions Tidewater sont des réunions informelles des ministres de la Coopération et des directeurs d'agences organisées annuellement depuis 1968 (pour la première fois à Tidewater, aux États-Unis) par le CAD de l'OCDE afin de permettre des échanges d'idées et de préparer les négociations internationales à venir sur l'APD. L'auteur représenta personnellement le ministre délégué au Développement et à la Francophonie, Pascal Canfin, aux réunions de 2012 et 2013.

tionales de développement ; l'affirmation du caractère universel de la démarche entreprise. Le bilan des OMD et le constat des vulnérabilités et des inégalités accrues des pays mais aussi des individus entre eux remettent en cause le modèle « classique » de développement dans lequel la croissance économique garantit le bien-être. Les thèses développementalistes (RIST, 2007) ont largement montré l'obsolescence des ruptures Nord/Sud, et le bilan nuancé des OMD appelle à une différenciation plus affirmée des Suds (et dans un effet miroir celle des Nord : est-il logique à cet égard que, au regard des normes de l'OCDE, des pays comme le Portugal ou la Grèce soient encore formellement tenus d'aider dans leur développement le Brésil ou la Chine ?). La « privatisation des États » (HIBOU, 1999) et l'émergence de nouveaux acteurs non étatiques sur la scène internationale nécessitent également de repenser la diplomatie du XXI^e siècle afin de tenir compte de la montée en puissance des « acteurs hors-souveraineté » (ROSENAU, 1992).

Des échecs de Copenhague et Rio + 20 au chemin vers les ODD

La genèse des ODD est étroitement liée au double échec de la conférence de Copenhague sur le climat de décembre 2009 (COP 15) et du sommet de la Terre « Rio + 20 » organisé au Brésil en 2012.

Réunissant les 193 États signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) ratifiée en 1992, la méta-conférence de Copenhague (15 000 participants, 130 chefs d'État et de gouvernement, 10 500 délégués, 3 000 représentants des médias) avait pour double objectif d'aboutir au premier accord global de lutte contre le changement climatique et de fixer la feuille de route de la gouvernance mondiale du climat sur la période 2013-2017 (prolongeant donc les dispositions du protocole de Kyoto). La déclaration finale obtenue *in extremis* traduit le constat d'un accord incomplet (aucun engagement chiffré ne put être acté pour la baisse des émissions des gaz à effet de serre). Ce dernier ne fut d'ailleurs même pas

officiellement adopté par tous les États présents. L'accord sur l'après-Kyoto ne put finalement être entériné que trois années plus tard lors du sommet sur le climat de Doha. Marquant un essoufflement du multilatéralisme (relevé en 2011 par Michel Rocard dans une remarquable tribune au *Nouvel Observateur*⁵), les causes de cet échec sont plurielles : une opposition ferme de plusieurs gros pays émetteurs (États-Unis, Chine, Russie) à la démarche d'un accord contraignant ; une absence de discussion en amont des positions bilatérales des États ; des méthodes de négociation peu transparentes, souvent chaotiques, associant dans la phase finale et dans l'improvisation des chefs d'État mal préparés à un tel exercice.

La mobilisation des États, des ONG et des associations pour le sommet de la Terre de 2012 sur le sujet du développement durable fut également sans précédent, avec des résultats là encore décevants et peu ambitieux par rapport au cadre qui avait été fixé 20 années auparavant au précédent sommet de Rio (certaines ONG n'hésitèrent pas à qualifier le sommet de 2012 de « Rio - 20 »). Les pays émergents, au premier lieu desquels le Brésil⁶, l'Inde et la Chine, s'opposèrent avec véhémence à l'imposition de contraintes environnementales trop fortes pouvant brider leur développement, en s'abritant systématiquement derrière le principe d'une « responsabilité commune mais différenciée » entre États déjà développés et pays en voie de développement (MICHELOT, 2012).

Cependant, l'idée d'un groupe de travail ouvert sur les ODD trouve son origine durant la préparation de Rio + 20. Les pays d'Amérique latine ont été les premiers à faire avancer les négociations vers les ODD au sein d'un document d'orientation stratégique pour la conférence Rio + 20 en juin 2011, à l'initiative de Paula Caballero Gomez, directrice des Affaires économiques,

⁵ « Et comme l'histoire montre qu'il faut au moins une guerre mondiale pour que se crée un mécanisme de décision parmi les nations, le choix se limite à ce que nous avons » (Michel Rocard, 2011).

⁶ Lors d'un entretien préparatoire à la conférence de Rio au début du mois de juin 2012 avec le conseiller diplomatique de Dilma Rousseff, présidente du Brésil, l'auteur, alors missionné par le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, se rappelle des arguments de Marco Aurélio Garcia en faveur des classes moyennes brésiliennes, justifiant ainsi la position restrictive de son pays sur un certain nombre d'engagements : « Vous ne pouvez pas empêcher nos classes moyennes, au nom de vos préoccupations environnementales, d'avoir accès au même niveau de développement que les vôtres. »

sociales et environnementales au ministère des Affaires étrangères de Colombie. Faute d'un consensus sur le contenu de ces ODD lors du sommet lui-même (qui permit paradoxalement le rapprochement ultérieur avec les OMD dans le cadre d'un agenda désormais intégré et unique depuis septembre 2015), le document final de Rio + 20 confirme néanmoins l'engagement des États à instaurer un « mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale, devant être adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies » (Document final Rio + 20, 2012).

Tirant les leçons des difficultés des négociations de Copenhague et de Rio + 20, les États appliquèrent de nouvelles approches diplomatiques pour, d'une part, obtenir un véritable accord global de lutte contre le changement climatique et, d'autre part, formaliser un consensus sur des ODD universels et intégrés. Si l'on ne peut pas bien sûr totalement rapprocher les deux processus intergouvernementaux de négociation (les pré-négociations et les différents groupes de travail sur la question climatique ont leur formalisme particulier), dans les deux cas, il y eut une volonté très claire de faire émerger des points de consensus et d'éviter de concentrer les tractations sur les points de contentieux, d'interagir beaucoup plus régulièrement et en amont avec les parties prenantes concernées (les scientifiques du Giec⁷ pour le climat, les grandes organisations de la société civile, le secteur privé, les collectivités territoriales...), de ne pas non plus impliquer directement les chefs d'État dans la phase finale de pourparlers⁸. Le groupe de travail intergouvernemental sur les ODD était composé de 30 sièges partagés entre 70 pays (représentant de façon équilibrée les 5 groupes géographiques de l'ONU), permettant de concilier les principes de représentativité, de transparence et d'efficacité (avec la venue plus systématique de délégués des capitales, ne laissant pas les négociations à la seule main des représentants des

⁷ Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat.

⁸ Choix tactique sans doute décisif de la présidence française de la COP 21 d'inviter les chefs d'État et de gouvernement en ouverture de la conférence de Paris et non pas à la clôture (au risque de lier l'avancement de la négociation, comme à Copenhague, à leur arrivée).

missions permanentes new-yorkaises). Plus que jamais, les États se devaient de regagner une légitimité écornée par les précédentes négociations multilatérales.

Le processus de co-construction des ODD : une dynamique inédite aux Nations unies

Entre le sommet de Rio de juin 2012 et le sommet spécial de New York sur le développement durable de septembre 2015, la négociation des ODD s'est construite sur trois démarches parallèles complémentaires et, *in fine*, convergentes.

Outre le groupe de travail intergouvernemental, le Secrétaire général Ban Ki-moon décida de constituer dès juillet 2012 un panel d'experts de haut niveau sur l'agenda pour le développement 2015, en lui demandant « de préparer une vision du développement à la fois audacieuse et pratique »⁹. Après avoir procédé à une série impressionnante de consultations régionales et sectorielles, ce panel de 23 membres, coprésidé par le président d'Indonésie, Susilo Bambang Yudhoyono, par la présidente du Liberia, Ellen Johnson Sirleaf, et par le Premier Ministre britannique, David Cameron, et composé de personnalités publiques de haut niveau¹⁰ comme l'ancien président allemand Horst Köhler, la reine de Jordanie Rania et le président-directeur général d'Unilever Paul Polman, procéda en mai 2013 à la remise d'un rapport embryonnaire et déjà novateur. Les cinq principales recommandations y figurant (et les 12 Objectifs « universels » en découlant) forgèrent une large partie du consensus ultérieur sur les ODD (« Ne laisser personne derrière », « Placer le développement durable au cœur », « Transformer les économies en emplois et

⁹ <https://www.un.org/press/fr/2012/SGA1364.doc.htm>

¹⁰ Le membre français du panel était l'ancien vice-président Asie de la Banque mondiale et ancien directeur général de l'Agence française de développement (AFD), Jean-Michel Severino, l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de l'APD et du fonctionnement du système multilatéral. Jean-Michel Severino avait déjà été membre en 2007 du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement, alors mis en place par Koffi Annan.

en croissance inclusive », « Construire la paix et des institutions efficaces, ouvertes et responsables », « Construire un nouveau partenariat mondial ». De façon significative, les propositions de ce rapport ne firent l'objet d'aucune contestation publique des États, pourtant habituellement prompts, notamment du côté du G77¹¹, à contester la légitimité des panels indépendants d'experts diligents par le Secrétaire général des Nations unies. Cet accueil favorable fut sans doute lié à la constitution habile du panel, associant des chefs d'État et des responsables des pays du Sud de tout premier plan, ainsi qu'au rôle maieutique joué par la conseillère du Secrétaire général sur la planification du développement post-2015 (également membre de droit du panel), la charismatique et influente Nigériane Amina J. Mohammed¹².

Mis en place en janvier 2013, le groupe de travail intergouvernemental sur les ODD tint quant à lui 13 sessions réparties sur 18 mois jusqu'en juillet 2014, qui permirent la formalisation des 17 ODD endossés en deux temps par l'Assemblée générale (par une première résolution en septembre 2014 acceptant le principe de l'intégration des ODD dans l'agenda post-2015, puis par le Sommet lui-même en septembre 2015). Le travail pédagogique des deux coprésidents, l'ambassadeur kényan Macharia Kamau et l'ambassadeur hongrois Csaba Korosi, fut remarquable pour rapprocher des points de vue souvent foncièrement divergents et résoudre de forts points de blocage (sur des questions clés comme la gouvernance, jusqu'alors récusée par certains pays du Sud dans l'agenda onusien, ou la problématique toujours sensible des droits sexuels et reproductifs¹³...). La constitution même du groupe de

¹¹ Le Groupe des 77 aux Nations unies est une coalition de pays en développement, conçue pour promouvoir les intérêts économiques et politiques collectifs de ses membres et créer une capacité de négociation accrue aux Nations unies. Créée par 77 pays, l'organisation a grandi et compte actuellement 134 pays membres. Néanmoins, elle continue à être désignée comme le G77 dans les négociations et sessions de l'ONU.

¹² Amina J. Mohammed occupera le poste de conseillère du Secrétaire général sur la planification du développement post-2015 jusqu'en novembre 2015, avant d'être nommée ministre de l'Environnement dans son pays, puis de revenir à l'ONU le 1^{er} janvier 2017, choisie par le Secrétaire général nouvellement élu, Antonio Guterres, comme Vice-Secrétaire générale.

¹³ Siégeant pour le compte de la France, de l'Allemagne et de la Suisse, l'auteur se rappelle avoir dû faire face lors de la quatrième session du groupe de travail (17/19 juin 2013) à une vive apostrophe de l'Arabie saoudite dénonçant la loi sur le mariage pour tous.

travail, avec des prises de position par pays ou par petits cercles de « *like-minded* », permit de casser les logiques d'affrontement par groupes institutionnels (groupe des 77 et Chine, Union européenne, États-Unis...) qui avaient paralysé nombre de négociations antérieures.

À la demande des États membres, le Secrétaire général fit également un important travail d'appui et de compilation, rassemblant dans un rapport de synthèse en décembre 2014, « la Route vers la dignité », toutes les contributions (recommandations, rapports-clés, avis populaires et points de vue de différents secteurs et parties prenantes) concernant l'après-2015. Le contenu de ce rapport, rédigé là encore par Amina Mohammed et son équipe, marquait un « appel universel à l'action pour transformer notre monde après 2015 », en appelant à l'approbation par l'Assemblée générale des ODD retenus par le groupe de travail intergouvernemental sur la base « d'une vision remarquablement cohérente ayant vu le jour depuis 2010 ».

Ce printemps diplomatique permit la relance du multilatéralisme, à un moment où l'aide internationale était instable et l'aide publique pour le développement balbutiante. En sortant d'une conception économiste, voire monétariste, du développement, les ODD pourraient constituer les prémices d'une révolution de la gouvernance mondiale, passant par une transformation radicale du Conseil économique et social des Nations unies (Ecosoc), par la rationalisation et la fusion d'un certain nombre d'agences, fonds et programmes du système, enfin, par une mutation citoyenne des institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) pour s'assurer du contrôle et de la redevabilité sociale et environnementale des projets financés par les bailleurs de fonds. Bien plus, ce processus inclusif, ouvert et transparent a permis de combiner universalité et différenciation, car toutes les voix ont pu être entendues et surtout s'accorder sur un alphabet commun pour les pays du Nord et des Suds. L'engagement personnel et le militantisme d'un certain nombre de personnalités du Sud en faveur de cet agenda transformatif furent incontestablement une des clés du succès. L'accord historique de Paris sur le climat et celui du 25 septembre 2015 symbolisent une année charnière face aux changements globaux et pour la diplomatie. Ils étaient essentiels pour l'avenir de notre planète, le premier, véritablement porté par

les médias, le second, qui cherche aujourd'hui à se démocratiser. L'ère du développement durable est ouverte.

En guise de conclusion...

Changeant la donne au sein des négociations, les acteurs ayant contribué aux ODD ont injecté davantage de légitimité dans le processus, élément clé pour l'investissement de chacun pour les 30 années à venir. On peut penser que les enjeux de développement actuels et l'urgence d'agir pour améliorer les conditions de vie et l'avenir de l'humanité ne peuvent qu'engendrer un changement dans le processus même des négociations, en particulier l'éclatement des blocs traditionnels de négociation (G 77, UE...)... Après être parvenu à élargir les processus de négociations des Nations unies, l'Agenda 2030 doit aujourd'hui relever le défi de la démocratisation des ODD dans leur mise en œuvre et le suivi des cibles, en impliquant la société civile et les citoyens. Alors que les questions autour de la gouvernance apparaissent dans le seizième ODD de l'Agenda 2030, la notion de gouvernance mondiale n'est pas encore traitée.

Références bibliographiques

BECH U., 2001 – *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris, éditions Aubier.

CHATAIGNER J.-M., 2014 a – Émergence des acteurs privés transnationaux : la nouvelle donne. *Revue des anciens élèves de l'ENA*, janvier 2014.

CHATAIGNER J.-M. (dir.), 2014 b – *Fragilités et résilience : les nouvelles frontières de la mondialisation*. Paris, éditions Karthala.

EASTERLY W., 2006 – *The White Man's Burden: Why the West's Efforts to Aid the Rest Have Done So Much Ill and So Little Good*. New York, the Penguin Press.

EGIL F., 2005 – Les éléphants de papier, réflexions impies pour le V^e anniversaire des Objectifs du développement du millénaire. *Politique Africaine*, 99, octobre : 97-115.

HIBOU B. (dir.), 1999 – *La privatisation des États*. Paris, éditions Karthala.

MEADOWS D., MEADOWS D. L., RANDERS J., BEHRENS W. W., 1972 – *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*. Rapport au Club de Rome, 1972.

MICHELOT A., 2012 – Principe de responsabilité commune mais différenciée (8 15). *Revue juridique de l'environnement*, 4/2012, Vol. 37 : 633-633.

RIST G., 2007 – *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris, Presses de Sciences-Po, 488 p.

ROCARD M., 2011 – Comment vaincre la crise ? *Le Nouvel Observateur*, 14 juillet 2011.

ROSENAU J. N., 1992 – *Governance Without Government: Order and Change in World Politics*. Cambridge University Press.

SEVERINO J.-M., RAY O., 2012 – *La fin de l'aide publique au développement : les enjeux de l'action hypercollective*. *Revue d'économie du développement*, 2012/2 (Vol. 20) : 83-142. DOI 10.3917/edd.262.0083

DOCUMENT FINAL RIO + 20 (juin 2012) – *L'avenir que nous voulons*. https://rio20.un.org/sites/rio20.un.org/files/a-conf.216-l-1_french.pdf.

RAPPORT DU PANEL DE HAUT NIVEAU SUR L'AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT 2015. http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/HLP%20P2015%20Report.pdf

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'APRÈS-2015 – *La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète*. A/69/700, 4 décembre 2014. http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/700

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL OUVERT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, A/68/970, 12 août 2014 – http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/post-2015/Info_Kit_Post-2015/OWG_SDGs_report_and_proposal/OWG_SDGs_report_and_proposal.FR.pdf.

http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf.

Un défi pour la planète

Les Objectifs
de développement durable
en débat

Sous la direction de

Patrick CARON

Jean-Marc CHÂTAIGNER

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2017

Coordination éditoriale, fabrication
Corinne Lavagne

Mise en page
Desk (53)

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Aline Lugand/Grissouris

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2017

ISBN : 978-2-7099-2412-2